

*Pense à celui qui a planté l'arbre dont tu manges le fruit. Proverbe vietnamien.*



# CHAURIAT- INFOS

NUMÉRO 6  
MAI 2017



Lassés de la cacophonie médiatique où des spécialistes de tout poil assèment leurs vérités aux crétiens qu'ils voient sommeiller en chacun de nous, étonnés par les politiques qui conjuguent le verbe rassembler en multipliant les candidatures, 😞 attristés de voir que les gesticulations les plus folles prennent trop souvent le pas sur les idées les plus nobles, 😞 effrayés de constater que si le monde dépensait seulement le dixième de son énergie à combattre la pauvreté plutôt qu'à se détruire, celle-ci serait éradiquée depuis belle lurette, nous préférons consacrer cet édito à un événement qui, bien qu'ayant échappé à plus de soixante six millions de français, à MM. Trump, Poutine et Xi Jinping - qui savent pourtant tout - et à la totalité de la presse mondiale, n'a laissé personne indifférent dans notre village : l'acquisition par la commune de la propriété Deslandres.

Espace privé quasiment mythique dont les chauriatois ne connaissaient jusqu'ici que les houppliers de ses arbres centenaires et où la plupart n'avaient jamais mis les pieds, ce parc est désormais le leur. Le leur et celui des générations futures...

Cette acquisition représentant un investissement conséquent - 800 000 €, financés par un emprunt sur 20 ans à 1,07% - il ne semble pas anormal que l'usage, l'entretien et la pérennité de ce patrimoine soient soumis à quelques règles que nous portons à votre connaissance ainsi que quelques explications sur certaines mesures prises par la municipalité.



## TRAVAUX

Les travaux de viabilité du lotissement communal, rue des Plantades, sont en voie d'achèvement et les constructions des pavillons sont engagées : les premiers occupants devraient emménager avant Noël.

Si ces deux chantiers entraînent peu d'inconvénients, ce n'est pas le cas des travaux entrepris route de Saint-Bonnet. Ils concernent, dans un premier temps, la création d'un réseau d'assainissement des eaux usées. Comme signalé dans le bulletin municipal de janvier, ces travaux sont rendus nécessaires pour la mise aux normes des réseaux d'assainissement de notre commune. La durée prévisionnelle de réalisation de cette tranche est de cinq mois environ.

Une fois ces travaux terminés, on engagera, sur le même secteur, le remplacement des canalisations du réseau d'eau potable. Ce n'est qu'au début de l'année 2018, après stabilisation des tranchées, que nous effectuerons l'aménagement de la voirie. Nous comptons sur l'indulgence des riverains et des automobilistes pour les désagréments engendrés par ces travaux, mais c'est un objectif majeur pour la préservation de nos ressources en eau potable.

## Perles des mairies

*La personne qui a envoyé une lettre non signée au maire est priée de se faire connaître, étant donné qu'il existe deux familles de ce même nom dans la commune.*

L'avantage des  
lettres anonymes  
C'est qu'on est  
pas obligé d'y  
répondre!



## L'AGENDA

### MAI

**Mercredi 10** : APE, vente de plantes

**Jeudi 11** : Roses de Noël, repas

**Vendredi 12** : Foyer Laïc, concert

**Samedi 13** : Latina Tonic

**Dimanche 14** : APE, randonnée des familles

**Samedi 20** : repas de la société de chasse

**Samedi 20, dimanche 21** : Basket, comité départemental, finale jeunes

**Dimanche 21** : printemps des cimetières

**Jeudi 25 au dimanche 28** : jumelage

**Dimanche 28** : troc plantes



## PRÈS DE CHEZ VOUS, DES SERVICES TRÈS UTILES ... ET GRATUITS !

à la Régie de Territoire – 6 avenue de la Gare à BILLOM.

Pour ces 2 ateliers, renseignements et inscriptions au 04.73.84.78.30

### 1- ATELIERS INFORMATIQUES

**Vous voulez vous initier ou vous perfectionner en informatique ?**

**Le jeudi après-midi** (14h -15h30, 15h30 -17h et 17h -18h30) : ouvert à tous les niveaux

### 2- ATELIERS TECHNIQUES DE RECHERCHE D'EMPLOI

**Le mardi de 8h30 à 11h30**

Création de CV, création de lettre de motivation, simulation d'entretien d'embauche...

### INFO ATELIERS ACTUALISATION

**Des difficultés avec votre actualisation CAF ou Pôle Emploi ?** Avec l'aide d'un bénévole de la Régie, vous apprendrez à réaliser votre actualisation sous forme d'ateliers ouverts à tous : les 2 premiers mardis du mois de 14h à 17h sans rendez-vous.

Vous aurez besoin des documents suivants (numéro de dossier Pôle Emploi ou CAF ; numéro personnel à 6 chiffres (Pôle Emploi) ou 8 (CAF) ; si vous avez travaillé, votre fiche de paie du mois écoulé pour Pôle Emploi ou des 3 derniers mois pour la CAF ( LP)

## JARDIN PARTAGÉ : BIEN PLUS QU'UN SIMPLE JARDIN...



Il existe à Chauriat un petit coin tranquille situé vers l'étang où cinq personnes dans le cadre d'un jardin collectif redonnent vie à un ancien potager. C'est tout d'abord une idée solidaire et avantageuse pour les deux parties. A travers une simple relation entre celui qui possède un jardin inutilisé et ceux qui n'ont pas de jardin mais, souhaitant tout de même cultiver un potager, nous incitons à ne pas laisser mourir les anciens potagers ou vergers. Lieu de rencontre, de convivialité, d'échanges...

Chacun y trouve sa place, en fonction de ses disponibilités, de ses connaissances, de ses envies... et puis c'est dans l'air du temps, dans la *continuité de tous ces échanges de bons procédés comme le covoiturage et les échanges de services, c'est du co-jardinage !*

**Une initiative maligne (et non lucrative !) qui remet l'échange et la nature au cœur de la relation...**



## BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

L'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 précise la nature des matériaux qui peuvent être brûlés, les feux de plein air étant soumis à une réglementation stricte, entre interdiction et autorisation sous certaines conditions. Voir l'article très complet paru sur « La Montagne » du lundi 17 avril 2017, page 10. Sinon se rapprocher de la mairie.

## DÉRATISATION

L'entreprise effectue deux traitements par an ( juin et novembre en 2016 ).

Le prochain passage est prévu avant fin juin 2017.

## ÉCLAIRAGE PUBLIC

Prévenez la mairie si vous constatez qu'une ampoule est défectueuse dans votre quartier (04 73 62 95 95 ).

Elle sera changée dans les 2 jours (ouvrables ).

## PRINTEMPS DES CIMETIÈRES



Vous le savez, le dimanche 21 mai, Chauriat organisera pour la première fois le printemps des cimetières. Cet événement prend place sur l'ensemble du territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes et en dépasse les frontières pour fleurir plus largement sur le territoire national et plus encore, avec la participation de Rennes, de Mayet dans la Sarthe ou de Genève.

Dans le Puy de Dôme des visites seront également proposées à Volvic et Chambon sur Lac. A Chauriat nous vous proposerons une exposition sur la symbolique funéraire et deux visites guidées à 10h et 15h.

N'hésitez pas à venir nombreux redécouvrir ces jardins de pierre sous un regard nouveau.

## L'AGENDA

### JUIN

**Vendredi 9** : basket , assemblée générale

**Dimanche 11** : Chauri'Arc, challenge puy Benoit

**Dimanche 11** : élections

**Samedi 17** : Latina Tonic, spectacle

**Samedi 17** : journée patrimoine de pays

**Dimanche 18** : élections

**Dimanche 18** : repas basket

**Mercredi 21** : Central Bar, fête de la musique

**Vend 23 au dim 25** : théâtre Foyer Laïc

**Samedi 24** : pêche, concours & repas

**Samedi 24** : repas badminton

**Vendredi 30** : APE, kermesse et repas

**Vendredi 30** : pétanque, doublette semi-nocturne

*Ne dépensez pas d'argent pour faire un arbre généalogique. Faites de la politique, vos adversaires s'en chargeront... Mark Twain*

## DES RÈGLEMENTS POUR PLUS DE SÉRÉNITÉ

C'est bien connu, sans un minimum de cadre, il est malheureusement courant de se retrouver face à des situations partant à la dérive... Après avoir constaté un certain nombre d'incivilités et de dégradations lors de l'utilisation ou de la location des locaux communaux, l'équipe municipale a décidé de travailler sur la mise en place de règlements intérieurs et de conventions pour tous les locaux communaux pouvant être loués ou mis à disposition des particuliers ou des différentes associations du village. Ainsi, dès la rentrée prochaine et comme tout locataire ou bénéficiaire, chaque association devra signer une convention de mise à disposition et un règlement intérieur d'utilisation des locaux qui sera assorti du dépôt d'un chèque de caution. Grâce à cette nouvelle procédure annuelle, nous espérons faire diminuer les désordres constatés tout en partageant le point de vue du philosophe écossais John Stuart Mill qui fut le premier à énoncer « que la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres... ».

## CARTES D'IDENTITÉ

**Depuis le 21 mars 2017, la procédure de demande de carte d'identité a changé sur tout le territoire français.**

Le nouveau système mis en place est le même que celui de demande de passeport. Il permet d'obtenir un titre plus sécurisé grâce au recueil d'empreintes digitales.

### Comment déposer un dossier de demande de carte d'identité à partir du 21 mars?

Vous pouvez désormais remplir en ligne votre pré-demande de carte nationale d'identité. Pour cela, il faut créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir son état-civil et son adresse. Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué et permet en mairie de récupérer les informations enregistrées en ligne.

**=> Pensez à noter ou imprimer ce numéro lors du déplacement en mairie !**

**Attention :** la pré-demande de carte d'identité ne dispense pas l'utilisateur de se rendre en personne en mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de son dossier complet (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal, et le numéro de la pré-demande le cas échéant)

**Déposer une demande dans l'une des 22 mairies équipées d'un dispositif de recueil du département.**

**Mairies les plus proches équipées :**

Mairie BP 158  
63 804 COURNON D'AUVERGNE Cedex  
Tél : 04 73 69 90 00  
[www.cournon-auvergne.fr](http://www.cournon-auvergne.fr)

Mairie BP 2  
63 430 PONT-DU-CHÂTEAU  
Tél : 04 73 83 73 70  
[www.ville-pont-du-chateau.fr](http://www.ville-pont-du-chateau.fr)

Mairie BP 49  
63160 LEZOUX  
Tel : 04 73 73 01 00  
[www.lezoux.fr](http://www.lezoux.fr)



## PRODUITS PHYTOSANITAIRES, NOUVELLES RÈGLES...

Depuis janvier 2017, La loi Labbé interdit aux collectivités locales l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces accessibles au public, à l'exception des cimetières. Il faudra désormais s'habituer à voir un peu d'herbe sur les trottoirs et autres terrains de jeux. En revanche, rien n'interdit d'arracher devant chez soi séneçon, mouron ou autres espèces prolifiques avant qu'elles ne graine. Ce geste anodin aura des conséquences très positives. Rien n'interdit non plus de passer de temps en temps un petit coup de tondeuse... ça ne prends que peu de temps. On peut objecter que ce n'est pas une obligation. Certes. Mais il est regrettable que d'aussi jolies maisons et magnifiques jardins fleuris perdent de leur charme à cause de quelques ronces, herbes folles ou autres plantes disgracieuses, fussent-elles sur le domaine public ! Les arracher au début de leur croissance est un jeu d'enfant... Les tas de gazon ou de gravats au bord des rues ou dans les fossés, ce n'est pas très joli non plus... mais il ne viendrait à l'idée de personne d'occuper ainsi l'espace public...

## FLEURISSEMENT

Dix familles ont planté un rosier grimpant offert par la municipalité, et dix-neuf ont commandé une barquette de géraniums pour l'été. Ce dispositif sera reconduit à l'automne dans les mêmes conditions (rosiers et treilles). Nous envisageons aussi d'offrir un rosier à chaque famille qui achète un terrain dans notre commune. Entre voleurs de plantes, chiens et chats qui se font les griffes sur les plantations - et leurs déjections de toute sorte - arrachages intempestifs, (arrachez plutôt les mauvaises herbes...) il faut avoir la foi pour fleurir le village... Aussi, parallèlement au concours des maisons fleuries, envisageons-nous de décerner un Étron d'Honneur (avec force publicité) à des maîtres particulièrement méritants...

Je vous salue ma rue... S'il vous plaît ramassez ...



## L'AGENDA

### JUILLET

**Samedi 1 :** CCAS, sortie plein air

**Samedi 8 :** pétanque, doublette départementale

**Jeudi 13 :** festivité et repas de la fête nationale

**Vendredi 14 :** cérémonie du 14 juillet

### AOUT

**Vendredi 18 :** don du sang



*Si l'arbre savait le sort que lui réserve la hache, il ne lui donnerait pas son bois pour faire le manche.*

## LE PARC DESLANDRES

*Dieuf Boucar*

Cette propriété appartient au capitaine Desmales, officier du premier empire. Elle fut transmise par héritages successifs à Marguerite Lavigne, épouse de M. Léon Deslandres (Paris 1884 - Chauriat 1966). Ingénieur puis inspecteur général des Eaux et Forêts, il planta la plupart des arbres que nous pouvons admirer aujourd'hui. L'ensemble fut racheté en 1979 par la famille Berne, qui le restaura entièrement, lui consacrant beaucoup d'énergie (et d'argent...) pour nous le transmettre dans l'état actuel.

La propriété a été séparée en deux. La première partie comprenant la bâtisse, les communs et la partie sud du parc est destinée à être louée ou aménagée, la municipalité réfléchit à plusieurs pistes.

La deuxième partie - le parc - est constituée d'un milieu largement ouvert, avec une vaste pelouse centrale. La périphérie est plus forestière, avec un couvert fermé de grands arbres et un sol tapissé de lierre, parcourue par un agréable sentier.

Parmi les arbres les plus anciens, on trouve tilleul, érable plane et sycomore, marronnier, frêne, if, cèdre, noyer, pin ainsi que quelques arbres fruitiers : pommier, cerisier, prunier et des arbustes : cornouiller, staphyléa, lilas, sureau, buis, léonicéra ... parmi lesquels un nerprun sûrement centenaire.



## L'AGENDA

### SEPTEMBRE

**Samedi 2** : pétanque ,  
doublette départementale

**Sam 2 & dim 3** : 40 ans de  
la Goignade

**Samedi 16** : journée  
patrimoine

**Sam 16 & dim 17** : fête  
patronale

**Vendredi 22** : Latina tonic.

**Dimanche 24** : basket,  
tournoi

**Dimanche 24** : virade de  
l'espoir

**Samedi 30** : conférence,  
architecture de l'entre-deux-  
guerres en Auvergne

Pierre-Louis Bausson, Javier Lara Delgado, Boris Madelon et Gatien Brun, étudiants de l'école de Marmilhat en licence *gestion durable des arbres et arbustes en aménagement paysager*, sous la tutelle d'Eric Desmazeau, enseignant, et conseillés par Patrick Bujon, expert arboriste, ont établi un plan d'entretien et de gestion non seulement du parc, mais aussi pour les arbres, arbustes et haies du territoire communal. Nous les remercions pour ce travail hautement spécialisé.

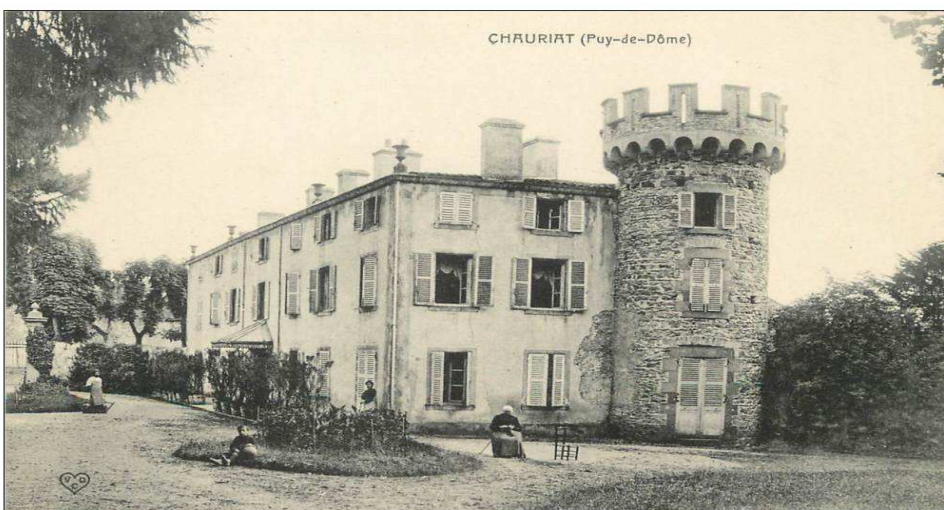
Ce lieu sera principalement réservé à la promenade et à la détente, avec quelques jeux pour les tout-petits dans la partie ouverte et des tables de pique-nique dans la partie nord. Des bancs et des poubelles seront installés et un accès pour handicapés sera aménagé.

L'ouverture au public implique l'élaboration d'un règlement, afin de rendre chacun responsable de la bonne tenue de ce bien commun, de sa préservation, de sa pérennité, de la sécurité des usagers, et d'exonérer la commune de toute responsabilité en cas de son non-respect.

Les feux et barbecues sont prohibés, pour des raisons évidentes de sécurité. Un patrimoine de plus d'un siècle peut partir en fumée en une nuit...

L'interdiction des chiens, même tenus en laisse, découle du code de la santé publique et du comportement des trop nombreux maîtres indécents. Dans la rue, c'est déjà intolérable ; dans le parc, cela deviendrait vite un problème sanitaire pour les enfants. De même, sur l'ensemble de la zone de loisirs, les pêcheurs, joueurs de boule, cyclistes, footballeurs, et autres usagers n'ont pas à se transformer en ramasseur de crottes avant de pratiquer leurs loisirs, sauf peut-être pour renvoi au producteur ?

Mais il ne nous viendrait jamais à l'idée de conseiller ce comportement à quiconque ! Alors, s'il vous plaît, ramassez...



*Ce coin me dit  
quelque chose...  
Pas vous ?*

